

BASSINS

Le préavis sur la piscine retiré par l'exécutif

Effacer une écriture comptable de 600 000 francs: c'était le plan de la Municipalité de Bassins pour empêcher la mise en faillite de la société qui gère la piscine.

Mais ce projet devient inutile dès lors que le processus de dissolution de la SA a été entamé. L'exécutif a donc retiré son préavis, inscrit à l'ordre du jour de la séance de ce jeudi.

Un montant perdu

Pour rappel, ces 600 000 francs étaient une dette que la piscine de Bassins avait envers la commune.

Dans tous les cas, cette dernière n'aurait jamais revu la couleur de cet argent: si elle annulait la dette, elle ne l'aurait pas reçu. Mais si elle n'annulait pas cette créance, la faillite devenait inévitable et elle aurait dû payer pour la totalité du déficit de la piscine de Bassins, puisqu'elle en est la cautionnaire.

En juin dernier, les conseillers avaient demandé le report du préavis pour complément d'informations. Obligée de clôturer pour la deuxième

année de suite les comptes avec un déficit non résolu, la fiduciaire qui s'occupe de la gestion de la piscine avait alors dû lancer la mise en faillite. **LOS**

